

S.C.P NADAL - CARRERE - MEHAY -RAZES

Huissiers de Justice Associés

22 Boulevard Carnot - 81000 ALBI

☎ 05.63.54.18.52 - 📠 05.63.38.28.17

COPIE

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX ET LES SIX ET SEPT JUILLET

A la requête de :

La SARL SPORT SYSTEM, société à responsabilité limitée dont le siège social est Zone Industrielle ALBIPOLE à TERSSAC, 81150 TARN, société prise en la personne de son gérant et représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel nous expose :

Que la Société SPORT SYSTEM a mis au point un process visant à réduire de façon notable et dans des proportions tout à fait significatives, la consommation de carburant de différents véhicules (tracteurs agricoles, tracteurs poids-lourds...)

Que, pour ce faire , la société SPORT SYSTEM intervient plus précisément sur l'électronique embarquée à bord desdits véhicules, et ce en modifiant différents paramètres du fonctionnement des moteurs. (régime, couple, puissance...), dans le but d'optimiser de façon globale le rendement du moteur,

Qu'il apparait ainsi qu'en modifiant la cartographie et en corrigeant certains paramètres, la société SPORT SYSTEM a pu induire sur les véhicules industriels qui lui étaient confiés, une baisse de consommation de carburant conséquente,

Que la société SPORT SYSTEM qui a déjà effectué de nombreux tests, entend réaliser un nouveau test de consommation grandeur nature sur un tracteur de marque SCANIA,

Que, souhaitant faire valider et officialiser le test en question, il nous requiert, afin d'assurer la conservation des droits et actions futures de l'entreprise SPORT SYSTEM , à l'effet d'assister aux tests et d'accompagner le chauffeur du

véhicule poids lourds, tout au long du trajet, et d'y faire toutes constatations utiles.

Ce faisant, déférant à cette réquisition,

Je, soussigné, Maître Philippe NADAL, membre de la Société Civile Professionnelle Philippe NADAL, Carole CARRERE, Patricia MEHAY, Stéphanie RAZES, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office sis à ALBI (Tarn) 22 bd Carnot

Certifie m'être transporté une première fois le 6 juillet 2010 au siège social de la société SPORT SYSTEM, où là étant, j'ai pu procéder aux constatations suivantes :

Une fois sur les lieux, je rencontre le gérant de la société SPORT SYSTEM, lequel me décrit dans un premier temps les conditions et modalités du déroulement du test à venir.

Le test sera donc effectué en deux temps.

Un premier transport devant avoir lieu dans un tracteur SCANIA version d'origine non modifié

Une deuxième fois, demain et dans les mêmes conditions de parcours, je me tiendrais à nouveau à côté de Monsieur ARISTIDE, à bord du tracteur SCANIA, dont la cartographie du moteur a été modifiée selon la version SPORT SYSTEM.

Un trajet précis a été prédéfini.

Il m'est demandé de relever et de prendre acte, lors du trajet, de différents paramètres et d'effectuer des relevés de temps de passage tous les dix kilomètres.

Je m'assurerais donc que le transport à bord du véhicule poids lourd est exécuté dans des conditions identiques, toutes contraintes restant similaires dans les deux cas de figure.

Au terme et à l'issue de chaque trajet, nous calculerons la consommation moyenne aux 100 kms

Il convient de préciser que le véhicule poids-lourd avec semi-remorque présente les caractéristiques suivantes :

Tracteur de marque SCANIA Modèle R420 avec remorque bachée chargée de sable. Il s'agit d'un véhicule poids-lourds euro 4, mis en circulation en 2007. Moteur 6 cylindres en ligne, 12 lignes de cylindrée à turbocompresseur, boîte OPTICRUISE, ralentisseur hydraulique de type retardeur, Boîte 12 rapports, modèle GRS 905.

L'ensemble tracteur et semi-remorque accuse un poids total à charge de 40,100 tonnes, le plein du réservoir étant effectué.

J'ajoute que cet ensemble tracteur semi-remorque est la propriété de la société PNEU-EXPRESS, dont le gérant est Monsieur Xavier ARISTIDE.

1) Première partie du test : 6 juillet 2010 - version SCANIA d'origine non modifiée

A 21 heures, je me rends au siège social de la Société SPORT SYSTEM. Je prends place aux côtés de Monsieur ARISTIDE, dans le tracteur SCANIA R 420. Je note que le tracteur affiche au compteur 393 154,3 kms.

J'ai pu également constater préalablement que le réservoir était plein (niveau au ras de la goulotte).

Nous démarrons à 21 h 05 mn.

Le parcours s'établit comme suit :

ALBI
SAINT SERVIN SUR RANCE
SAINT ROMÉ DE CERNON
LA CAVALERIE, direction autoroute 75
LODEVE
BEZIERS
NARBONNE
CARCASSONNE
TOULOUSE
ALBI.

Le long du trajet, je relève les temps de passage tous les 10 kms. Les valeurs en question figureront sur un feuillet, lequel sera annexé au présent procès verbal.

Il est important de préciser que j'ai pu, quant à moi, constater que Monsieur ARISTIDE, a respecté les limitations de vitesse en vigueur et d'une manière générale les règles du Code de la Route.

J'ai pu également noter que Monsieur ARISTIDE s'est strictement conformé aux règles de la législation sur les transports.

Dans la matinée du 7 juillet 2010, après avoir fait la boucle, nous sommes donc revenus à notre point de départ, et plus précisément au centre EDOUARD LECLERC, LES PORTES D ALBI, où Monsieur ARISTIDE a du refaire le plein de gaz-oil.

J'ai pu constater que pour faire le plein de gaz-oil au même niveau qu'au départ, nous avons du ajouter 209,10 litres.

Le trajet étant précisément de 468,3 kms, après calcul, la moyenne de consommation aux 100 kms s'établit à 44,65 litres.

2)Deuxième partie du test - Version SCANIA modifiée SPORT SYSTEM

De la même façon, je me suis rendue à nouveau au siège de la société SPORT SYSTEM.

En ma présence, Monsieur CAVAILLES Aurélien, technicien, a modifié la cartographie du moteur SCANIA, via un boîtier dénommé GENIUS, et grâce au logiciel spécifique mis en place par l'entreprise SPORT SYSTEM.

J'ai pu alors de visu, effectivement constater les modifications et corrections des différents paramètres du fonctionnement du moteur (injection, couple, puissance...)

Dans la soirée, à la même heure, soit 21 heures 05 mn, j'ai pris à nouveau place dans la cabine du camion, aux côtés de Monsieur ARISTIDE.

Il convient de préciser que Monsieur THOUVENIN, responsable commercial auprès de SPORT SYSTEM, nous a rejoint, étant précisé que ce dernier effectuera à son tour les relevés de temps de passage, et ce sous mon contrôle.

Le parcours sera strictement identique au précédent.

Les conditions de transports seront également rigoureusement les mêmes.

Tout au long du trajet, j'ai pu constater et m'assurer que les temps de passage étaient rigoureusement pointés. Il a été demandé à Monsieur ARISTIDE, de tout mettre en œuvre afin que les temps de passage soient quasi identiques aux précédents.

De la même façon, j'ai pu constater que Monsieur ARISTIDE a respecté les limitations de vitesse et ce tout en se conformant aux règles de la législation des transports.

Après avoir fait la boucle, nous sommes donc parvenus dans la matinée du 8 juillet au même point de départ, soit à la station service du Centre EDOUARD LECLERC, LES PORTES D ALBI.

Monsieur ARISTIDE a refait le plein de gaz-oil.

Il convient de préciser que le temps de trajet a été de 6 h.37 mn.

La distance parcourue est de 468,3 kms.

J'ai pu constater que Monsieur ARISTIDE a ajouté très précisément 199,14 litres, pour refaire le plein au même niveau qu'au départ.

La consommation moyenne aux 100 kms s'établit donc sur le trajet à 42,52 litres aux 100 , soit une différence de 2,13 litres aux 100 kms.

Mes constatations terminées, je me suis retiré et de tout quoi, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir à la société requérante, ce que de droit.

DONT ACTE.

Le présent a été établi en cinq feuillets.

Me Philippe NADAL.

